



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 39
Hebdos régionaux de l'Estrie

**Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque
et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 2 MAI 2013 À SHERBROOKE (ROCK FOREST)

Québec, le 11 avril 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland* par la Ville de Sherbrooke. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **jeudi 2 mai 2013, à compter de 19 h 30, à la Salle Le Faubourg de l'Hôtellerie Le Boulevard, 4201, rue Bertrand-Fabi à Sherbrooke (Rock Forest)**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 mai prochain.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 mai 2013, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale Éva-Senécal, 450, rue Marquette à Sherbrooke ;
- Bibliothèque du secteur Rock Forest, 968, rue du Haut-Bois Sud.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Sherbrooke vise à construire un nouvel axe routier entre la fin actuelle du boulevard de Portland et le boulevard Bourque, dans les limites de la ville de Sherbrooke. Le projet, d'une longueur de 4,9 km, compléterait le développement du parc industriel régional. Il comprendrait des carrefours giratoires, une piste multifonctionnelle centrale et des bassins de rétention d'eaux pluviales. Les terrains limitrophes du futur boulevard seraient voués au développement urbain de court à long terme principalement à des fins résidentielles.

Il est à noter que seul le tronçon « prolongation du boulevard de Portland » est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, celui du boulevard René-Lévesque étant prévu dans une emprise inférieure à 35 m, et sa longueur étant de 985 m.

Le coût total du projet est estimé à 50,4 M\$ et les travaux pourraient débuter à l'automne 2014.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Le projet entraînerait des impacts potentiels sur les milieux naturel et humain, notamment le climat sonore. En ce qui concerne le milieu naturel, la protection des habitats et des milieux humides fait déjà l'objet d'une entente avec la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du MDDEFP. Pour le climat sonore, les impacts seraient particulièrement liés à la présence des carrefours giratoires. Ces impacts sur une zone résidentielle pourraient être atténués par la mise en place d'ouvrages ou l'utilisation de matériaux reconnus pour atténuer les niveaux de bruit. Par ailleurs, plusieurs bénéfices seraient attendus en terme de circulation pour les résidents du secteur ainsi qu'une amélioration du service de transport en commun.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 mai 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : boulevardssherbrooke@bape.gouv.qc.ca.